

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative au zonage d'assainissement et pluvial de la Communauté d'Agglomération du Grand Senonais

Par arrêté n°ARR230904025ASST en date du 04 septembre 2023, M. Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Senonais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement et pluvial de la Communauté d'Agglomération du Grand Senonais.

L'enquête publique se déroulera pendant 33 jours consécutifs du lundi 16 octobre 2023 à 9 h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 16h00 inclus.

A cet effet, une commission d'enquête a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon composée de :

- Monsieur FOUGERE Pascal en qualité de Président de la commission d'enquête
- Monsieur JACQUEMAIN José en qualité de membre titulaire
- Monsieur PEYLET Gilles en qualité de membre titulaire
- Madame LAFORGE Sylvie en qualité de membre suppléant

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter les pièces du dossier déposées en version papier dans les communes des lieux de permanence de l'enquête aux horaires d'ouverture habituels et ceci indépendamment de son lieu de résidence. De plus un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des permanences dont la liste figure dans le tableau ci-dessous :

Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête	Lieux et adresses	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête	Lieux et adresses
16 octobre 2023 9h00 à 11h00	Saint-Denis-lès-Sens Service assainissement – CAGS Station d'épuration 1 Chemin de Halage 89100 Saint-Denis-lès-Sens Tél : 03 86 86 46 98	17 novembre 2023 14h00 à 16h00	Saint-Denis-lès-Sens Service assainissement – CAGS Station d'épuration 1 Chemin de Halage 89100 Saint-Denis-lès-Sens Tél : 03 86 86 46 98
19 octobre 2023 10h00 à 12h00	Armeau Mairie 3 Place de la Mairie 89500 Armeau Tél : 03 86 87 00 68	24 octobre 2023 9h00 à 11h00	Armeau Mairie 3 Place de la Mairie 89500 Armeau Tél : 03 86 87 00 68
27 octobre 2023 10h00 à 12h00	Dixmont Mairie 7 rue de la Mairie 89500 Dixmont Tél : 03 86 96 02 13	08 novembre 2023 15h00 à 17h00	Dixmont Mairie 7 rue de la Mairie 89500 Dixmont Tél : 03 86 96 02 13
10 novembre 2023 10h00 à 12h00	Paron Mairie 23 avenue Jean Jaurès 89100 Paron Tél : 03 86 86 93 93	14 novembre 2023 14h00 à 16h00	Paron Mairie 23 avenue Jean Jaurès 89100 Paron Tél : 03 86 86 93 93
26 octobre 2023 10h00 à 12h00	Rousson Mairie Rue de la Maison d'Ecole 89500 Rousson Tél : 03 86 96 90 63	10 novembre 2023 14h00 à 16h00	Rousson Mairie Rue de la Maison d'Ecole 89500 Rousson Tél : 03 86 96 90 63
04 novembre 2023 9h30 à 11h30	Villeneuve sur Yonne Mairie 99 rue Carnot 89500 Villeneuve sur Yonne Tél : 03 86 87 62 00	14 novembre 2023 10h00 à 12h00	Villeneuve sur Yonne Mairie 99 rue Carnot 89500 Villeneuve sur Yonne Tél : 03 86 87 62 00
19 octobre 2023 16h30 à 18h30	Voisines Mairie 28 Grande Rue 89260 Voisines Tél : 03 86 86 63 13	24 octobre 2023 14h00 à 16h00	Voisines Mairie 28 Grande Rue 89260 Voisines Tél : 03 86 86 63 13

Le même dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition au service assainissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Senonais (station d'épuration), sis au 1 chemin de Halage 89100 Saint-Denis-lès-Sens, sur rendez-vous au 03.86.86.46.98 et à l'adresse suivante : <https://www.grand-senonais.fr/lagglomeration/competences/environnement/enviroment/enquete-publique-zonage-assainissement-et-pluvial/>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra procéder à des observations par écrit et par oral, auprès de la commission d'enquête lors de ses permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées ci-dessus. Il pourra également transmettre ses observations et propositions éventuelles à l'adresse suivante :

zonage_assainissement_pluvial@grand-senonais.fr

Le public pourra également envoyer ses observations par voie postale à l'adresse suivante :

A l'attention du Président de la commission d'enquête du zonage d'assainissement et pluvial

Service assainissement de la CAGS, station d'épuration, 1 chemin de Halage, 89100 Saint-Denis-lès-Sens

Les observations et propositions écrites du public reçues par la commission d'enquête seront consultables au siège de l'enquête, ainsi que sur le site internet de la CAGS à l'adresse suivante : <https://www.grand-senonais.fr/lagglomeration/competences/environnement/enviroment/eau-et-assainissement/enquete-publique-zonage-assainissement-et-pluvial/> et donc visibles par tous.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : service assainissement de la CAGS, station d'épuration 1 chemin de Halage, 89100 Saint-Denis-lès-Sens.

Des informations complémentaires sur le projet soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du service assainissement de la CAGS (tél : 03.86.86.46.98 ou assainissement@grand-senonais.fr).

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Senonais sis 21 boulevard du 14 juillet 89100 Sens, pour y être tenues à la disposition du public pendant un an après la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an sur www.grand-senonais.fr.

Au terme de l'enquête publique, le projet de zonage assainissement et pluvial, éventuellement amendé pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, sera soumis pour approbation au Conseil communautaire.

Pour extrait conforme,

Le Président

Matç BOTIN

